

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence  
avec enregistrement audio, le 10 novembre 2020 à 13 h 30**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence à partir du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'appui – Comité de protection des monts Chic-Chocs – Projet d'aire protégée des monts Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane
4. Soutien pour la mise à jour MADA – Ajout d'heures au contrat de Kolektiva
5. Contribution de la MRC de La Matanie dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2021
6. Dépense pour une formation concernant l'animation en ligne – Demande d'aide financière à Services Québec
7. ALLIANCE pour la solidarité 2018-2023
  - 7.1 Adoption du plan d'action An 1
  - 7.2 Chantier Transport : projet "Porte ouverte sur le transport collectif et adapté", MRC comme porteuse
  - 7.3 Chantier Sécurité alimentaire : projet "Chargé de projet en sécurité alimentaire", MRC comme porteuse
8. Transports
  - 8.1 Prolongation de l'entente avec Taxi Matane du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 2021
  - 8.2 Promotion du transport collectif pour les jeunes de 18 ans et moins – collaboration Mont-Castor
  - 8.3 Annulation des résolutions 401-07-20 et 719-11-19 – mandat à Innovation Cube Noir – système de réservation en ligne pour le service de transport
9. SANAM (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie)
  - 9.1 Mandat pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020
  - 9.2 Prolongation des contrats de travail (coordonnatrice et agente) jusqu'au 30 juin 2021

- 9.3 Entériner l'embauche de madame Marisol Rodriguez à titre de chargée de projet, poste contractuel temporaire, pour le SANAM
10. GRH – Embauche – concours Urbaniste
  11. Marché public – mandat étude préliminaire
  12. Offre de service pour la signalisation des accès en bord de mer
  13. Remplacement du climatiseur de la salle de serveur
  14. Entériner lettre d'appui au Comité centre-ville de Matane – projet "Un vélo, une ville en Matanie"
  15. Lettre du MTQ – Processus afin d'assurer la distribution des résidus d'asphalte à compter de l'année 2021
  16. Varia
  17. Période de questions
  18. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 607-11-20**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif sont tous présents. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 608-11-20**

#### **DEMANDE D'APPUI – COMITÉ DE PROTECTION DES MONTS CHIC-CHOCS – PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DES MONTS CHIC-CHOCS DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de protection des monts Chic-Chocs sollicite un appui renouvelé de la MRC de La Matanie en lien avec le projet d'aire protégée dans un secteur des Chic Chocs, lequel concerne directement le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QU'**en avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de la province d'ici 2015, laquelle cible n'a pas été atteinte à ce jour avec un peu moins de 10 % du territoire québécois faisant l'objet d'une protection;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent a travaillé, de 2010 à 2013, à l'élaboration d'une proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées;

**CONSIDÉRANT QU'**au printemps 2013, l'ancienne Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent a organisé des consultations publiques auprès du milieu régional et de la population pour recommander des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette consultation a notamment permis de recommander la création de deux aires protégées dans La Matanie, en bordure des rivières Cap-Chat et Cascapédia, laquelle recommandation a reçu l'appui de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a notamment appuyé les revendications du Comité de protection des monts Chic-Chocs afin que le territoire ciblé pour la création d'une réserve de biodiversité dans le secteur de la rivière Cap-Chat soit agrandi jusqu'au lac Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRÉ-BSL a retenu dans ses recommandations au gouvernement, la demande de protection exprimée par le Comité de protection des monts Chic-Chocs;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite aux consultations régionales, des contraintes à l'aménagement forestier ont été appliquées à une partie des territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées identifiées régionalement;

**CONSIDÉRANT QUE** la stagnation apparente du processus devant mener à la création d'une réserve de biodiversité et le déclin du Caribou des bois, population de la Gaspésie-Atlantique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de communication dans le dossier des aires protégées empêche la MRC de La Matanie de diriger la planification de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**au rythme actuel, plusieurs années seront requises avant une reconnaissance officielle des aires protégées identifiées en 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie appuie la démarche du Comité de protection des monts Chic-Chocs afin que le territoire d'intérêt du secteur de la rivière Cap-Chat, incluant son prolongement jusqu'au lac Matane, fasse l'objet d'une désignation formelle par le gouvernement du Québec et obtienne le statut de réserve de biodiversité projetée en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

**DE** mandater le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour transmettre une lettre à cet effet.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 609-11-20**

#### **SOUTIEN POUR LA MISE À JOUR MADA – AJOUT D'HEURES AU CONTRAT DE KOLEKTIVA**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 459-08-20 autorisant la signature d'un contrat avec Kolektiva pour effectuer la mise à jour des politiques et plans d'action de la MRC et des municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Léandre, Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie souhaite attribuer un mandat supplémentaire consistant à mettre à jour le portrait de la MRC à l'échelle territoriale dans le cadre de la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit portrait contiendrait des données sociodémographiques, des informations quantitatives et qualitatives liées aux champs d'intervention MADA (santé, sécurité, loisirs, etc.) ainsi qu'une mise à jour du répertoire des services et des ressources du milieu;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Kolektiva au montant de 2 100 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, à signer un contrat avec la firme Kolektiva au montant de 2 100 \$, plus les taxes applicables, lequel sera financé à partir du budget dédié à la coordination des mises à jour MADA (FRR).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 610-11-20**

#### **CONTRIBUTION DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2021**

**CONSIDÉRANT** la collaboration instaurée depuis quelques années avec la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe de participation financière au dépliant préparé par la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire, qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021, pour permettre d'y publier les activités de toutes les municipalités et la distribution dans toutes les écoles du territoire de la MRC et qu'un montant de 4 000 \$ sera prévu au budget 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de la MRC avec la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire 2021 pour le dépliant des activités de la relâche scolaire et le versement de la contribution de 4 000 \$, une fois le budget 2021 adopté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 611-11-20**

#### **DÉPENSE POUR UNE FORMATION CONCERNANT L'ANIMATION EN LIGNE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SERVICES QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de développement territorial de la MRC de La Matanie désire offrir deux ateliers de formation à l'équipe de développement territorial, aux employés de la MRC ayant des mandats de concertation/animation de groupes ainsi qu'aux partenaires tels que la Ville, COSMOSS, les organismes communautaires et le CISSS;

**CONSIDÉRANT** le descriptif des deux ateliers, chacun d'une durée de 3 heures pour 24 participants au coût de 500 \$ plus les taxes applicables :

**1. Pratiques d'animation participative en mode virtuel**

Cet atelier est un laboratoire d'essais de différents outils interactifs qui facilitent l'animation participative en mode virtuel;

**2. Faciliter l'intelligence collective en ligne**

Cet atelier révisé les outils d'une réunion efficace tout en proposant des modes de coopération en ligne qui soient propices à la créativité, à la résolution collective de problème et à l'expression plurielle des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est admissible à une subvention à la formation d'Emploi-Québec et souhaite soumettre une demande de l'ordre de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la demande d'aide financière et la signature d'une entente de subvention avec Emploi-Québec pour offrir deux ateliers de formation portant sur l'animation en ligne;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents en lien avec la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 612-11-20**

#### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023 – ADOPTION DU PLAN D'ACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent ont signé, en décembre 2018, l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRD du Bas-Saint-Laurent a été identifié comme fiduciaire et mandataire régional de cette entente et que la MRC de La Matanie a accepté d'être fiduciaire local de l'Alliance pour la solidarité de son territoire laquelle a sa propre gouvernance;

**CONSIDÉRANT** la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie intervenue avec le CRD dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 456-08-20;

**CONSIDÉRANT** le préambule de ladite convention stipulant que les initiatives de lutte à la pauvreté et l'exclusion de la MRC de La Matanie seront déposées au CRD selon le calendrier suivant : 20 juin 2020, 1<sup>er</sup> septembre 2020, 15 novembre 2020 ou selon les dates d'actualisation prévues annuellement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du document « Plan d'action Alliance pour la solidarité en Matanie – dépôt 15 novembre 2020 » préparé en collaboration avec le comité de pilotage et les comités des quatre chantiers identifiés Transport, Sécurité alimentaire, Logement et Loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie adopte le document « Plan d'action Alliance pour la solidarité en Matanie – dépôt 15 novembre 2020 » à déposer au CRD-BSL.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 613-11-20**

### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023 – CHANTIER TRANSPORT : PROJET "PORTE OUVERTE SUR LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ", MRC COMME PORTEUSE**

**CONSIDÉRANT** l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023 et la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie intervenue avec le CRD dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 456-08-20;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Plan d'action Alliance pour la solidarité en Matanie – dépôt 15 novembre 2020 » a été adopté par la résolution numéro 612-11-20;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des modalités de l'initiative locale en Transport, dont la MRC de La Matanie est porteuse, consistant à effectuer une tournée des organismes et des municipalités pour démystifier les services en transport adapté et collectif ainsi qu'à mieux faire connaître leur fonctionnement aux personnes à faible revenu;

**CONSIDÉRANT** le coût total estimé du projet de 5 880 \$, dont un montant de 3 880 \$ est demandé au FQIS, et la contribution de la MRC en ressources humaines et matérielles pour une valeur de 2 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif accepte que de la MRC de La Matanie soit porteuse de l'initiative et autorise le dépôt de l'initiative locale en Transport intitulée « Porte ouverte sur le transport collectif et adapté » au FQIS dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Matanie;

**QUE** la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, soit et est autorisée à signer les documents nécessaires pour le suivi du projet.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 614-11-20**

### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023 – CHANTIER SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : PROJET "CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE", MRC COMME PORTEUSE**

**CONSIDÉRANT** l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2017-2023 et la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie intervenue avec le CRD dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 456-08-20;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Plan d'action Alliance pour la solidarité en Matanie – dépôt 15 novembre 2020 » a été adopté par la résolution numéro 612-11-20;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des modalités de l'initiative locale en Sécurité alimentaire, dont la MRC de La Matanie est ciblée comme porteuse, qui consiste à embaucher une ressource à temps partiel (21 heures/semaine) pour mettre en place les actions prioritaires ciblées par les partenaires du chantier Sécurité alimentaire en vue de favoriser une plus grande autonomie alimentaire;

**CONSIDÉRANT** le coût total estimé du projet (An 1) de 44 005 \$, dont un montant de 21 785 \$ est demandé au FQIS, et la contribution de la MRC en ressources humaines et matérielles pour une valeur de 6 400 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif accepte que de la MRC de La Matanie soit porteuse de l'initiative et autorise le dépôt de l'initiative locale en Sécurité alimentaire intitulée « Chargé de projet en sécurité alimentaire » au FQIS dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Matanie;

**QUE** le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires pour le suivi du projet.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 615-11-20**

#### **PROLONGATION DE L'ENTENTE AVEC TAXI MATANE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 10 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT** l'entente avec Taxi Matane inc. pour la fourniture de services de transport adapté et collectif se terminant le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** la procédure d'appel d'offre en cours et le début de la fourniture du service prévu à partir du 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prévoir la transition entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 janvier 2021 et qu'il y a lieu de s'entendre avec Taxi Matane inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la prolongation de l'entente avec Taxi Matane inc. pour la fourniture de services de transport adapté et collectif du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 2021 selon les modalités actuelles;

**DE** mandater la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, à faire les démarches et à signer les documents requis pour la prolongation du contrat.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 616-11-20**

#### **PROMOTION DU TRANSPORT COLLECTIF POUR LES JEUNES DE 18 ANS ET MOINS – COLLABORATION MONT-CASTOR**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faire connaître le transport collectif, d'augmenter la clientèle et le nombre de déplacements, la MRC travaille actuellement sur un plan de communication qui vise notamment à cibler les parents qui pourraient être intéressés par l'utilisation du transport collectif pour leurs enfants vers des activités sportives et récréatives;

**CONSIDÉRANT QU'**un partenariat avec la Corporation de gestion récréotouristique du Mont-Castor est proposé afin de stimuler l'adhésion de nouveaux membres au transport collectif, de faire connaître le service auprès de la jeune clientèle et de créer des habitudes de transport pour les parents/enfants en lien avec les activités de loisirs;

**CONSIDÉRANT** le projet d’offrir, avec l’achat d’une carte de saison, l’inscription gratuite au transport collectif ainsi que 2 billets pour les jeunes âgés de 18 ans et moins (valeur de 16 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l’inscription gratuite et le don de 2 billets pour tous les jeunes de 18 ans et moins, référés par la Corporation de gestion récréotouristique du Mont-Castor, suite à l’achat d’une carte de saison lors des journées du 14 et 15 novembre prochain;

**QUE** la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, est mandatée pour faire les suivis requis.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 617-11-20**

#### **ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 401-07-20 ET 719-11-19 — SYSTÈME DE RÉSERVATION EN LIGNE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** les résolutions 401-07-20 et 719-11-19 concernant un mandat à Innovation Cube noir, pour l’installation d’un système de réservation en ligne (formulaires de réservation, module statistique, système de gestion) pour les services de transport adapté et collectif, en collaboration avec le transport de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QU’**en raison de la modification de l’orientation et avec l’accord de l’entreprise Innovation Cube noir, le mandat a été annulé;

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de libérer les sommes qui avaient été affectées à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

**D’annuler** les résolutions numéros 401-07-20 et 719-11-19;

**DE** rendre disponible le montant de 7 657,34 \$ au budget du transport (frais soutien logiciel) et le montant de 4 397,79 \$ au budget du FRR–Programme de développement des communautés (PDC) volet territorial.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 618-11-20**

#### **SANAM – MANDAT POUR LE DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D’APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION (MIFI)**

**CONSIDÉRANT** l’entente 2019-2020 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) entre le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) et la MRC de La Matanie pour le Service d’accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) jusqu’au 31 mars 2020 et prolongée jusqu’au 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l’attractivité, l’accueil et l’intégration des nouveaux arrivants, le déclin démographique ainsi que la pénurie et la rareté de main-d’œuvre sont au cœur des préoccupations des acteurs socio-économiques, des maisons d’enseignement, des élus et des employeurs de La Matanie;



**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), mis en place dans le cadre d'une entente de partenariat, est actif depuis 2011, notamment en bénéficiant du soutien financier du MIFI et de partenaire du milieu, a comme mission d'agir sur l'attractivité, l'accueil et la rétention, trois volets transversaux à plusieurs de ces problématiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le PMD est remplacé par le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du PAC, la concertation des partenaires du milieu vise à mettre en place un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participations des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à l'intention des organismes municipaux sur le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet à être soumis dans le cadre du PAC prévoit une contribution à 75 % par le MIFI et 25 % par les partenaires du milieu, notamment la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du PAC, pour le 1<sup>er</sup> décembre 2020, en vue de la conclusion d'une nouvelle entente entre le MIFI et la MRC de La Matanie pour l'élaboration du plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit mandatée pour déposer une demande d'aide financière au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du PAC du MIFI;

**QUE** la MRC de La Matanie est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ladite demande et, le cas échéant, l'entente d'aide financière;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, représente l'organisation pour l'application de l'entente et sa réalisation.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 619-11-20**

#### **SANAM – PROLONGATION DES CONTRATS DE TRAVAIL (COORDONNATRICE ET AGENTE) JUSQU'AU 30 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de travail de mesdames Fanny Allaire-Poliquin et Sandrine Edmond, devant se terminer au 31 mars 2020, ont été prolongés au 30 juin 2020 (résolution numéro 179-03-20) et de nouveau prolongés au 31 décembre 2020 (résolution 303-05-20);

**CONSIDÉRANT** l'aide financière au montant de 130 312 \$ confirmée à la MRC par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du nouveau Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) afin de financer les ressources et les services aux individus offerts par le SANAM, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prolonger lesdits contrats jusqu'au 30 juin 2021 pour assurer la continuité du service du SANAM et la poursuite des démarches pour constituer le SANAM en OBNL;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du contexte, une clause avait été prévue aux contrats permettant la prolongation jusqu'au 30 juin 2021 sur adoption d'une résolution de la MRC l'autorisant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la prolongation des mandats de mesdames Fanny Allaire-Poliquin, coordonnatrice, et Sandrine Edmond, agente de développement en attractivité et intégration, pour le SANAM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021;

**QUE** la présente résolution soit transmise, à mesdames Fanny Allaire-Poliquin et Sandrine Edmond ainsi qu'au SCFP, et jointe aux deux contrats.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 620-11-20**

#### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME MARISOL RODRIGUEZ À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET, POSTE CONTRACTUEL TEMPORAIRE, POUR LE SANAM**

**CONSIDÉRANT** le recrutement d'une 4<sup>e</sup> ressource pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), soit un poste contractuel temporaire, pour, notamment, soutenir la chargée de projet Jumelage et activités collectives et collaborer à la réalisation des projets accordés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

**CONSIDÉRANT** la candidature retenue parmi les entrevues déjà effectuées dans le cadre du recrutement de la 3<sup>e</sup> ressource pour le SANAM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**entériner l'embauche de madame Marisol Rodriguez, poste contractuel temporaire, et la signature d'un contrat de travail à titre de chargée de projet pour le SANAM, à compter du 2 novembre 2020 pour un mandat se terminant le 18 décembre 2020;

**QUE** le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le contrat de travail et la lettre d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 621-11-20**

### **EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE CHAREST AU POSTE D'URBANISTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 67-01-20 autorisant l'affichage d'un poste d'urbaniste et un mandat au comité administratif dans le cadre du processus de recrutement;

**CONSIDÉRANT** les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'embauche de madame Valérie Charest au poste d'urbaniste et que le salaire soit établi, à l'échelon 5 de la classe IV, selon la grille salariale de l'année 2019 de la convention collective, le tout ajustable lorsque la grille salariale 2020 sera connue suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention;

**QUE** madame Valérie Charest entrera en fonction à compter du 30 novembre 2020, à temps complet (32,5 heures / semaine), et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 622-11-20**

### **MARCHÉ PUBLIC – MANDAT ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**

**CONSIDÉRANT** les orientations relatives au développement d'un projet de marché public pour La Matanie (résolution numéro 614-10-19);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 224-03-20 du Conseil de la MRC de La Matanie confirmant un engagement au montant de 20 000 \$ dans le cadre du FDT–Programme de développement des communautés (PDC) volet ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales afin de permettre la réalisation des études et analyses préparatoires à la relocalisation du marché public;

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues pour services professionnels en architecture et ingénierie lesquelles sont estimées et basées sur un coût de projet (bâtiment) d'environ 400 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix excluent les frais d'expertise tels que les analyses en laboratoire et que, selon les documents, des frais additionnels peuvent être chargés pour des déplacements à Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le mandat d'études préliminaires et de plan et devis pour soumission à la firme d'architectes Goulet et Lebel (14 750 \$, avant taxes) et la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI (17 120 \$, avant taxes) pour un montant total de 33 460 \$ taxes nettes;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 623-11-20**

### **AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION DES ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE (BORD DE MER) DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de poursuivre le déploiement de la signalisation pour les nouveaux accès publics en bord de mer et de remplacer la signalisation endommagée;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Signalisation Lévis pour la production de panneaux et la quincaillerie nécessaire pour un montant de 3 808,10 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la bonification de la signalisation et de l'aménagement des accès au fleuve dans La Matanie et la production de panneaux pour un montant de 4 378,37 \$ taxes incluses;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION 624-11-20**

### **ENTÉRINER LETTRE D'APPUI AU COMITÉ CENTRE-VILLE DE MATANE – PROJET "UN VÉLO, UNE VILLE EN MATANIE"**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du Comité centre-ville de Matane, dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière, pour son projet "Un vélo, une ville en Matanie" dans le cadre du programme Québec Amis des Aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à mettre en place un service estival de transport à vélo pour les aînés leur permettant, qu'ils soient isolés ou non, d'avoir accès à un service de transport actif et écologique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'appuyer** le Comité centre-ville de Matane dans ses démarches pour l'obtention de financement auprès des ministères et des organismes subventionnaires pour son projet "Un vélo, une ville en Matane";

**D'entériner** la lettre transmise à cet effet, par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie au Comité centre-ville de Matane.

ADOPTÉE

## **VARIA**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 625-11-20**

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 00.

ADOPTÉE

*(signé)*

---

Le préfet,  
Andrew Turcotte

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet,  
Andrew Turcotte*